Discours du 16 juillet 2017

Cérémonie commémorant la Rafle du Vel d’Hiv

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Police, de la Gendarmerie et de l’Armée,

Monsieur le Directeur de l’ONAC,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Représentants d’Associations,

Messieurs les Porte-Drapeaux,

Mesdames et Messieurs,

Prendre la parole ce 16 juillet 2017, 75 ans après la Rafle du Vel d’Hiv est un moment dont je peux mesurer l’importance, au moins symbolique.

 Il ne fait aucun doute pour moi que les Français Juifs vivent la situation la plus délicate de leur histoire depuis la tragédie dont nous commémorons un des moments cruciaux, et dont je me sens pleinement dépositaire.

C’est l’inlassable détermination des survivants de la déportation et la volonté politique qui ont rendu au Vel d’Hiv une histoire puis une mémoire. Comment concevoir demain la mémoire de la Shoah sans témoins vivants ? Comment faire alors pour que la Mémoire ne se réduise plus simplement à l’Histoire, dans une inscription aseptisée et lointaine ?

Aux difficultés de la parole est en train de succéder le péril du silence. Le temps des témoins se termine, les survivants s’éteignent un à un, tous habités par le sentiment d’avoir par leurs mots, par la transmission des choses vues, payé une sorte de loyer pour le sursis accordé.

Viendra bientôt le jour où plus personne sur terre ne portera au poignet le tatouage, flouté par les ans, inscrivant le matricule de déporté.

Après la mort l’an dernier d’Elie Wiesel, Christophe Barbier écrivait dans un éditorial : « *En France, ce vertige du mutisme surviendra, sans doute quand Simone Veil s’éteindra, tant elle incarne pour nous tous le témoignage, la résilience et enfin le combat politique au sommet de l’Europe, contre le retour de l’horreur. »*

Nous y sommes, Simone Veil, matricule 78651 à Auschwitz, nous a quittés, mais plus que par son admission à l’Académie Française, c’est par ses combats pour la mémoire de la Shoah, pour le droit des femmes et pour l’édification de l’Europe, qu’elle reste immortelle dans le cœur des français.

Simone Veil aurait pu mourir beaucoup plus tôt car elle avait été condamnée à mort, il y a 70 ans, par le nazisme. Elle était juive, elle avait 16 ans, elle n’avait pas le droit de vivre aux yeux de ceux qui avaient planifié la solution finale pour exterminer tout un peuple à une échelle industrielle.

Simone Veil aurait du mourir comme ces hommes, ces femmes et ces enfants que l’on envoyait prendre des douches dont on ne revenait jamais.

Elle aurait du mourir, comme son père, son frère, ou encore comme sa mère, de fatigue, de froid et d’épuisement sur le bord d’un chemin lors de la marche de la mort.

Simone Veil n’est pas morte, elle a survécu, puis elle a fait mieux, elle a vécu et elle a choisi de consacrer au bien commun, cette vie qu’elle avait gagnée contre le mal absolu, à force de courage, de volonté, de ténacité et d’intelligence.

Je tiens à rappeler ici, que le Crif Grenoble Dauphiné, a décerné le prix Louis Blum 2002 à Simone Veil pour son combat contre l’antisémitisme et pour la mémoire de la Shoah, lors d’une cérémonie très émouvante présidée par Michel Destot et Jean-Luc Médina.

Ceux qui ont connu les camps de concentration et d’extermination, quand la mort approche, se sentent-ils réconciliés avec leur destin réinventé il y a plus de 70 ans, par le miracle de la survie ? Sont-ils soudain en paix avec la tragédie fondatrice de leur conscience humaine ? Nul ne saura jamais, en vérité, le sentiment qui les étreint à l’instant fatal. Pour Simone Veil, c’est clair, elle écrit dans ses mémoires : *« J’ai le sentiment que le jour où je mourrai, c’est à la Shoah que je penserai. »*

Ce passage de ceux qui se souviennent à ceux qui ne veulent pas oublier, est d’autant plus délicat qu’il survient à une triste époque, où prospère un antisémitisme à plusieurs têtes. Plus besoins de révérer Hitler pour haïr le juif : il suffit de succomber au complotisme en vogue sur le Net, de rallier l’Islamo-gauchisme, ou de se laisser endoctriner par l’Islamisme radical.

Le premier explique le malheur du monde par des conjurations dans lesquelles tôt ou tard, et plus souvent tôt que tard, il place des juifs et s’efforce d’ériger la Shoah en fable, ce qui prouve la puissance du complot.

Le second, au nom du peuple palestinien et du combat contre la politique d’Israël, peint son antisémitisme aux couleurs de l’antisionisme .

Le troisième prône la haine du juif comme du chrétien, ces mécréants qu’il faut absolument éradiquer.

Non, l’antisémitisme n’est pas mort, il tue encore aujourd’hui.

 Dans la nuit du 3 au 4 avril 2017, une femme juive, orthodoxe de 65 ans, Sarah Halimi, a été torturée puis défenestrée par son voisin islamiste Kabili Traoré.

Et ceci dans l’indifférence quasi générale des médias et du monde politique…

L’assassin a été immédiatement interné en psychiatrie, et vient d’être inculpé d’homicide volontaire, sans retenir la circonstance aggravante d’antisémitisme alors que selon les témoins, il aurait traité Sarah Halimi de « sale juive », et crié « Allah akbar » en la jetant du 4eme étage de son immeuble.

Ce déni flagrant d’antisémitisme est symptomatique du mal français, de ne pas vouloir voir les réalités en face. Devant l’émotion très vive suscitée dans la communauté juive, par ce crime barbare, le Crif ainsi que le Consistoire Central ont demandé aux autorités judiciaires de faire toute la lumière sur cette affaire et de prendre leurs responsabilités avec lucidité et courage.

Ces mêmes valeurs qui ont permis à la France de reconnaître les crimes commis par le gouvernement de Vichy pendant la seconde guerre mondiale.

Ce qui s’est passé le 16 et 17 juillet 1942, a constitué un tourment dans la responsabilité du gouvernement de Vichy et de l’Etat français.

13 152 hommes, femmes et enfants sont arrêtés à leur domicile à Paris ou en banlieue par la police française. Les familles sont entassées au Vel d’Hiv, les couples sans enfant et les célibataires sont internés à Drancy.

Ils sont tous juifs, ils ont tous été arrêtés pour cette unique raison.

 Pour la même raison, ils sont déportés à Auschwitz, les uns depuis les camps du Loiret, Pithiviers et Beaune La Rolande, les autres depuis Drancy.

Entre le 22 juillet et le 31 aout, leur sort est scellé ; la mort les attend en Haute Silésie aux confins de l’Europe.

Cette rafle est vertigineuse par sa dimension, par son organisation et par son objectif.

Sa dimension nous l’avons rappelé est massive.

Son organisation est minutieuse, Bousquet en accord avec Pétain et Laval a mis à disposition toutes les forces de police qu’il contrôle : 4500 policiers et gendarmes. Le fichier Tulard a été la matrice qui a permis la rafle, toutes les identités, les adresses, étaient scrupuleusement recensées.

Son objectif enfin : remettre entre les mains nazis, la vie des juifs de France.

Cette rafle est aussi d’une cruauté particulière, notamment par le sort que vont connaître les enfants. Raflés avec leurs parents, ils ont pourtant été déportés seuls, noyés au milieu d’inconnus dans des wagons à bestiaux puis envoyés directement à la chambre à gaz.

Qu’on t’ils compris de ce qui leur arrivait ? Comment se souvenir de ces 4000 enfants assassinés pour rien, dans le noir et avec au cœur, le malheur d’avoir été séparés de leurs parents.

« *La folie criminelle de l’occupant a été secondée par l’Etat français…La France ce jour là, accomplissait l’irréparable.*» Jacques Chirac, discours du 16 juillet 1995.

Mais nous devons nous souvenir aussi de ceux qui prirent le risque de cacher des juifs pour les soustraire à la traque de l’occupant et de la milice ; nous souvenir du courage et de la solidarité de certains français, en rendant hommage à ces policiers, à ces employés de mairie, de préfecture, à ces ouvriers, à ces hôteliers, à ces paysans, à ces religieux catholiques, protestants, mais aussi musulmans, qui ont permis à des centaines de famille d’échapper à cette monstruosité.

Souvenons nous de tous ces Justes (au nombre de 115 dans le département de l’Isère), ces héros anonymes et discrets qui se levèrent contre la haine antisémite, cachèrent et protégèrent des juifs au péril de leur vie.

Je veux évoquer, parmi tant d’autres, Izaure Lucet, cette pharmacienne du cours Jean Jaurès à Grenoble, qui a participé au sauvetage de nombreux enfants juifs et s’est engagée avec courage dans le fameux réseau de résistance Pericles.

« *En honorant ceux qui ont refusé de se plier à la volonté exterminatrice de l’idéologie nazie, la Médaille des Justes contribue à rétablir l’histoire dans sa vérité*». Simone Veil.

Je me rends compte en terminant ce discours que je vous ai parlé de trois femmes : Simone, Sarah, Izaure. Trois femmes remarquables, trois femmes courageuses, qui ont consacré leurs vies au service d’autrui (Sarah Halimi était médecin et directrice d’une crèche).

Simone a survécu au fanatisme.

Izaure a vaincu le fanatisme.

Sarah a succombé au fanatisme…

Il est de notre devoir de ne jamais les oublier.